



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
22 mars 2016
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Trentième session extraordinaire

Genève, 27 mai 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Organisation des travaux de la quatorzième session de la Conférence :
 - a) Tirage au sort du nom du pays à partir duquel sera établi l'ordre des sièges des délégations à la quatorzième session de la Conférence ;
 - b) Questions d'organisation en suspens.
3. Préparatifs de fond de la quatorzième session de la Conférence :
 - Rapport du Comité préparatoire.
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Préparatifs de l'examen par la Conférence, à sa quatorzième session, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement.

GE.16-04440 (F) 110416 120416



* 1 6 0 4 4 4 0 *

Merci de recycler



II. Annotations

Introduction

1. Dans sa décision 70/541 du 22 décembre 2015¹, l'Assemblée générale a salué l'offre du Gouvernement kényan d'accueillir la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La Conférence se déroulera du 17 au 22 juillet 2016 au Centre international de conférence Kenyatta, à Nairobi.
2. La trentième session extraordinaire du Conseil est convoquée afin de faire avancer les préparatifs concernant l'organisation et le fond de la Conférence.

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

3. L'ordre du jour provisoire de la session figure ci-dessus.

Documentation :

TD/B(S-XXX)/1 Ordre du jour provisoire annoté.

Point 2

Organisation des travaux de la quatorzième session de la Conférence

a) **Tirage au sort du nom du pays à partir duquel sera établi l'ordre des sièges des délégations à la quatorzième session de la Conférence**

4. Le Conseil devra choisir, comme il est d'usage pour l'organisation de la Conférence, le pays qui ouvrira l'ordre alphabétique pour le placement des délégations à Nairobi. Le nom de ce pays sera tiré au sort.

b) **Questions d'organisation en suspens**

5. L'attention du Conseil sera appelée sur toute question d'organisation en suspens.

Point 3

Préparatifs de fond de la quatorzième session de la Conférence

Rapport du Comité préparatoire

6. À sa soixante-deuxième session, le Conseil a établi un comité préparatoire de la quatorzième session de la Conférence, à composition non limitée et placé sous la présidence du Président du Conseil.
7. Le Conseil du commerce et du développement entendra le rapport du Président du Comité préparatoire et transmettra à la Conférence le texte de négociation établi en prévision de la Conférence.

¹ La décision sera publiée dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dixième session, Supplément n° 49 (A/79/49 (Vol. II))*.

Documentation :

TD(XIV)/PC/1/Rev.1 Texte de négociation pour la Conférence. Version révisée²

Point 4

Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

a) Préparatifs de l'examen par la Conférence, à sa quatorzième session, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

8. Le Conseil sera informé de toute modification du nombre des États membres de la CNUCED qui, au moment de la rédaction du présent document, était de 194.

b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

9. Toute demande reçue sera transmise au Conseil. Une liste actualisée des organismes intergouvernementaux autorisés à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/IGO/LIST/11.

c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

10. Une liste des ONG autorisées à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/NGO/LIST/20.

Point 5

Questions diverses

Point 6

Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement

11. Le Conseil voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa trentième session extraordinaire.

² La version révisée du texte de négociation pour la Conférence sera disponible en anglais seulement à la trentième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement. À l'issue de la session, le texte sera traduit dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.